



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 095-219500584-20240412-2024_16_05-BF



Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Olivier ANTY, Maire de Bernes sur Oise,

Certifie que :

Le budget primitif 2024 de la Ville adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2024, délibération n°2024-16 réceptionnée en Préfecture, le 5 avril 2024,

Fait l'objet d'une erreur matérielle.

En effet, sur la maquette du BP Ville 2024, à la page 5, il a été mentionné que les provisions sont budgétaires au lieu de semi-budgétaires.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Bernes-sur-Oise le 12/4/2024

Le Maire
Olivier ANTY

Date de publication : 12 avril 2024

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le présent certificat administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.